

## Compte rendu du conseil d'école du 15 février 2018

### Participants :

Monsieur Valente, Mme Bahut

Les représentants des parents d'élèves de l'APE (6) et du CLES (3),

Les directeurs de l'ALAE,

Les enseignants (11).

### Ecole

#### Départ de l'école JDLF :

150 élèves sont partis. Effectif à ce jour : 236 élèves.

La vie dans l'école est plus fluide (dans la cour et à la cantine où le dernier enfant mange à 13h).

#### Projet d'école :

Le bilan du projet pour la période 2014-2018 est en cours. Concernant le projet 2018-2022, une 1<sup>ère</sup> présentation des idées sera faite en juin 2018 et la présentation définitive au 1<sup>er</sup> Conseil d'Ecole de l'année 2018-2019.

#### Projets pédagogiques des classes :

Le projet de classe découverte vélo, du 4 au 6 juin prochain pour les 2 classes de CM1, est validé à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

La mairie n'accordera pas de subvention exceptionnelle mais précise que : la voiture balai est prévue, le bus en cas de mauvais temps est réservé et le véhicule pour les bagages sera mis à disposition (soit véhicule mairie, soit location).

Concernant le financement de cette sortie, la mairie conseille aux maitresses de faire des demandes (sous formes de partenariat) auprès des commerçants ou entreprises locales.

#### Sécurité école :

Le système d'incendie n'a pas encore été testé.

Le PPMS intrusion s'est déroulé. La gendarmerie a fait des recommandations qui devront être examinées et budgétisées par la mairie. Monsieur VALENTE rappelle que ce ne sont que des recommandations et qu'il n'y a aucune obligation de faire les travaux.

La porte incendie qui était hors service a été réparée. Il est précisé par l'école que les travaux de ce type, les urgences, sont réglés très rapidement par le service technique de la Mairie.

#### Les classes et l'équipement :

Les 5 vidéo projecteurs que la mairie s'est engagée à fournir sont en cours de commande.

Il est demandé à la mairie de prévoir un échéancier concernant l'installation du câblage pour un accès internet dans toutes les classes. Les enseignants rappellent que c'est une

réelle nécessité et les parents d'élèves rappellent l'inégalité avec l'école JDLF qui en est équipée.

La mairie va l'inscrire dans le budget de 2018, sans garantie que les travaux soient faits. Monsieur LANGELLA demande à être équipée de 3 téléphones portatifs (un dans chaque module) dont un qui puisse porter jusqu'au fond de l'école (ce qui n'est pas le cas actuellement). Il est rappelé que cette demande est faite **depuis deux ans**.

Une demande est également faite pour un visiophone dans la 1<sup>ère</sup> classe afin de savoir qui sonne et sécuriser les entrées.

La mairie doit chiffrer ces demandes et les prioriser. La priorité absolue étant internet.

BCD : l'école rappelle le fonctionnement : une moitié de la classe est dans la BCD pendant que l'autre est en informatique. Un jour par semaine la bibliothécaire de Saint Jory anime la BCD. Le problème de la gestion des livres est posé, un nouveau système est à l'étude.

Les meubles demandés sont en cours de livraison.

### Entretien/ménage

La mairie resitue le contexte : un nouveau marché a été notifié le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la société DECO propreté avec une mise en œuvre le 8 janvier. Par manque de matériel et de personnel, le ménage n'a pas été correctement fait dans les écoles. La mairie a pleinement conscience de cette problématique et la suit de près.

Concernant les suites : soit l'entreprise remédie aux problèmes, soit la mairie cassera le marché en cours, ce qui induira une période difficile de nettoyage lié à ce changement. Il est rappelé à toutes les personnes présentes de ne pas hésiter à prendre des photos et à faire remonter tous les constats à la mairie pour qu'ils puissent agir contre la société.

### Bien-être, santé des enfants

Les parents d'élèves de la CLES demandent à ce qu'il soit possible de faire une collation à 10h. Il est rappelé que la directive en vigueur ne prévoit pas de collation mais et que sur le temps ALAE et jusqu'à 8h, les enfants ont la possibilité de compléter leurs petit-déjeuner.

### Divers

La fête de l'école est prévue le mardi 3 juillet et la fin d'année le 6 juillet.

Le Directeur tient à rappeler la grande implication de toute son équipe, toujours disponible et de leurs présences.

### ALAE

Les effectifs de l'ALAE sont, en moyenne, les suivants :

84 enfants le matin (avec 5 animateurs + la Direction), 203 enfants le midi (13 animateurs + Direction - manque 1 animateur qui doit être recruté avec le BAFA), 93 enfant le soir (6 ou 7 animateurs jusqu'à 18h puis 3 ou 4 + Direction).

L'ALAE rappelle que le nombre d'animateurs est suffisant compte tenu des quotas fixés par Jeunesse et sport.

Concernant la nouvelle organisation géographique :

- Algécos : coins jeux, dessin, lieu calme où il y a la possibilité de faire les devoirs en autonomie : les parents d'élèves demandent qu'une communication soit faite sur cette possibilité, connue des enfants mais pas forcément des parents.
- module 1 : une salle projet, une salle arts plastiques et une salle animateurs.

Il est rappelé que le centre de loisirs des vacances est maintenu au Château jusqu'aux vacances de la Toussaint 2019.

La mise en place d'un règlement écrit avec les règles de vie à respecter sur le temps ALAE a été étudiée par l'ALAE. L'équipe ne souhaite pas l'écriture de ces règles dont les principales relèvent des règles « normales » du vivre ensemble. Il est proposé d'étoffer un peu le règlement intérieur fourni en début d'année dans le dossier d'inscription.

### **Mairie**

La prochaine commission TAP/ALAE/Restauration scolaire aura lieu le 20 mars 2018.

Un forum/théâtre sur les réseaux sociaux sera organisé le 29 mars à la salle des Poutres.

A la rentrée des vacances d'hiver, une demande d'évaluation du PEDT sera diffusée dans les cahiers, à destination des parents ainsi qu'un sondage sur l'organisation future des familles concernant la semaine des 4 jours.

La question est posée par l'école sur les livraisons des futurs logements sur Saint-Jory afin d'anticiper sur les arrivées d'élèves.

La mairie doit se renseigner et fournir au Directeur des éléments permettant de faire des prévisions afin de les transmettre à l'Inspecteur Académique pour la rentrée 2018/2019.

Le conseil d'école se clôture sur ce point.